UNARM
UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

Compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2023 avec la DGOS concernant les Statuts des ARM.

Présents :

Pour la DGOS: Mme Mélanie MARQUER, Mr Emmanuel SAVARIN, Mme Ariane INDART-MARCHAND,

Pour SUDF : Dr Jean-François CIBIEN,

Pour l'AFARM : Mr ROUET, Mr GIRAUD, Mr CREUX-MALUGA,

Pour l'UNARM : Mme Delphine BRIARD, Mr Patrice BEAUVILAIN.

La DGOS a présenté un document de travail dont l'objectif est de tramer le processus de reconnaissance professionnelle et sa revalorisation.

L'essentiel repose sur l'approbation de la proposition de loi RIST de sa publication au J.O et sa validation par le Conseil d'État pour la partie décrets.

Il faut prendre conscience que le temps parlementaire et administratif pourront donner lieu à un délai supérieur à celui de l'attente pressante des ARM.

Sur la nécessité de la revalorisation, la DGOS est interdépendante avec la DGAFP qui, comme le prévoit le chantier du "Parcours Professionnel des Carrières et Rémunérations", est négocié en interministériel. Par conséquent, il faut que nous soyons proactifs dans ce processus pour limiter une dilution temporelle.

Concernant la thèse de l'appartenance à la filière soignante, il est convenu de rédiger de nouvelles fiches Métier pour les ARM (révision), ARM Tuteur, ARM Coordinateur, Superviseur, Cadre et ARM Réfèrent pédagogique en CFARM afin de rendre lisible l'ensemble des responsabilités des ARM.

A ces supports est proposée une communication vidéo des faits de cette responsabilité dans l'activité de guide des gestes de soins d'urgence et de gestion de l’envoi des moyens.

UNARM

UNION NATIONALE DES ASSISTANTS DE RÉGULATION MÉDICALE

La revendication d'évolution des rémunérations est une préoccupation primordiale et incontournable pour l'UNARM, ce qu'elle a évoqué en insistant sur l'urgence de cette problématique.

La question des personnels recrutés en CDD et CDI a été de nouveau porté par l'UNARM pour que ceux-ci soient mis en stage, que leur rémunération et carrière deviennent fidélisantes. Qu'enfin les ARM certifiés après leur formation en CFARM soient recrutés par concours sur titre et donc mis en situation de stagiaire.

La perte de rémunération des ARM référents pédagogiques, formateurs en CFARM a été évoqué pour qu'une compensation leur soit attribuée.

La difficulté pour les ARM d'accéder aux grades supérieurs fait également partie des priorités.

La situation est grave mais pas désespérée. Les ARM doivent conserver la confiance en l'avenir.

Car l'ARM est un métier d'avenir.

Le 31 janvier 2023.

Le bureau de l'UNARM.

UNARM – Bâtiment A – Le Chloris - 13 Boulevard du Redon 13009 MARSEILLE. Tél : 07.82.57.73.72 Fax : 09.72.25.37.98 Email : contact@unarm.fr - Site : www.unarm.fr - Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 93.13.14261.13, auprès du Préfet de Région de PACA. N° de SIRET 751 704 396 00025, cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.